



P R Ô N E
P O U R
LE DIX-SEPTIEME DIMANCHE
A P R È S
LA PENTECÔTE.

Suite du Précédent.

*Sur la Sanctification du Di-
manche.*

**Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde
tuo.**

*Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout
votre cœur. (En S. Matthieu , ch. 22.)*

APRÈS vous avoir exposé dans mon
dernier Prône, les raisons principales
qui nous obligent à sanctifier le Di-
manche, je tâchai de vous faire con-
noître, mes chers Paroissiens, com-
bien il est ridicule d'imaginer que pour

satisfaire à cette obligation, il suffit d'entendre la Messe, de donner une heure ou deux au service de Dieu, & de croire qu'après cela on peut employer le reste du jour à ses plaisirs ou à ses affaires. Pour achever ce que j'ai encore à vous dire sur le même sujet, je m'arrête à ces paroles de notre Évangile, que vous venez d'entendre : *vous aimerez le Seigneur votre Dieu*. Et certes, s'il est vrai qu'il ne nous ait créés & mis au monde que pour le connoître, l'aimer & le servir de tout notre cœur, comme nous l'avons appris dès notre plus tendre enfance ; s'il est vrai par conséquent que nous devons consacrer à son service & à notre sanctification, tous les jours & toutes les actions de notre vie ; comment peut-il se faire qu'il y ait parmi nous un si grand nombre de Chrétiens, qui s'avenglent au point de lui dérober le jour même qu'il s'est spécialement réservé ? qui le regardent comme un jour dont ils sont les maîtres, qui ne le distinguent des autres qu'en vivant dans une plus grande dissipation, avec moins de retenue & de piété qu'ils n'en font paroître

112 DIX-SEPTIEME DIMANCHE

dans le courant de la semaine ? Pour peu qu'il vous reste de foi , & que vous ayez encore quelques sentimens de religion (car je ne parle point à ceux qui n'en ont aucun) vous conviendrez que nous n'avons rien dit , & qu'on ne peut rien dire de trop fort contre un abus aussi étrange & néanmoins aussi généralement répandu. Mais quelles sont donc les bonnes œuvres , par la pratique desquelles on peut sanctifier le Dimanche , & à quoi faut-il s'occuper du matin au soir ? c'est à quoi je vais tâcher de répondre. Je répéterai peut-être une partie de ce que j'ai déjà dit , mais il y a certaines choses qu'on ne sçauroit rebattre trop souvent.

I. REFLEXION.

Nous devrions trouver fort étrange que des Chrétiens à qui l'on donne six jours dans la semaine pour vaquer à leurs affaires temporelles , & qui sçavent si bien les employer , soient embarrassés , & ne sçachent que devenir si on les oblige à donner une journée au service de Dieu & à l'affaire de leur salut. Il est étonnant que des hommes continuellement distraits par leur

travail , & qui se plaignent quelquefois de ne pouvoir à cause de cela penser au salut de leur ame, viennent nous dire froidement qu'ils ne sçavent à quoi s'occuper le Dimanche , si on leur interdit le jeu, le cabaret , & les autres divertissemens.

Quoi, mes Frères , lorsque nous vous exhortons à prier souvent , à vous recueillir , à penser à votre conscience ; vous vous excusez sur vos occupations , sur les mouvemens qu'il faut vous donner pour faire valoir votre bien , pour vaquer à votre commerce , pour gagner votre vie ; vous dites que vous avez à peine le tems de faire soir & matin votre prière , que vous êtes quelquefois forcé d'y manquer , que vous la faites ordinairement assez mal ; & lorsque le Dimanche arrive , ce jour sacré pendant lequel il n'y a ni travail , ni commerce , vous dites que la journée est trop longue pour ne penser qu'à la piété , vous vous plaigniez que les Offices sont trop longs , qu'on vous appelle trop souvent à l'Eglise ! Chose étrange ! pendant la semaine on n'a pas le tems de servir Dieu ; le Dimanche , la journée est trop longue

pour l'employer toute entière au service de Dieu. Voilà pourtant comme on raisonne. Mais entrons dans quelque détail, & comptons les heures de cette sainte journée qui paroîtroit insupportable, s'il falloit, comme l'on dit, ne penser qu'à la dévotion.

Je suppose d'abord que vous assistez tout au moins aux Offices de votre Paroisse. Il faudroit ignorer les premiers principes de la Religion pour se persuader qu'après avoir assisté à une Messe de demi-heure, on seroit quitte devant Dieu de la sanctification du Dimanche, comme si la sanctification d'un jour tout entier pouvoit être l'affaire d'une demi-heure. Je ne répéterai point ici ce que nous avons dit ailleurs de l'obligation que l'Eglise impose à chaque Fidèle, d'assister régulièrement à la Messe Paroissiale, jusqu'à menacer d'excommunication ceux qui, sans avoir des raisons légitimes, y manqueroient trois Dimanches de

* Voyez le
quatrième
Dimanche
après la
Pentecôte.

Il est inutile, d'un autre côté, de répondre à ceux qui demandent si l'on est obligé d'assister aux Vêpres. Ce n'est jamais un vrai Fidèle qui fait de pa-

reilles questions. Il sent que la journée entière du Dimanche devant être consacrée au service de Dieu, il est ridicule de demander s'il est permis de lui dérober le tems des Offices : & il se croit obligé d'y assister non seulement pour lui-même, mais encore pour le bon exemple ; parce que ses voisins, ses enfans, les domestiques pourroient être scandalisés de sa négligence à cet égard ; & parce que d'ailleurs, s'il n'y avoit point en général pour les Chrétiens une certaine obligation d'assister, autant qu'ils le peuvent, à tous les Offices de leur Paroisse le saint jour du Dimanche, personne ne se feroit plus aucun scrupule de s'en absenter. Les Prêtres se verroient bientôt seuls dans la maison de Dieu, & l'Office qu'ils y célèbrent n'auroit plus cet air de solennité que lui donne la multitude du peuple qui s'y rassemble ; car de même que la cour des Rois est d'autant plus magnifique qu'elle est plus nombreuse, il semble aussi que le service divin soit d'autant plus majestueux, que la foule y est plus grande.

Voilà comme pense un vrai Fidèle,

& il se croit obligé de contribuer pour sa part à la solemnité de ce jour si respectable, où les enfans de Dieu doivent accourir dans son Temple, & s'édifier les uns les autres par un saint empressement qui annonce le zèle & la ferveur de la piété chrétienne. Que si des raisons légitimes, comme pourroient être la distance des lieux, la difficulté des chemins, où un état de maladie & d'infirmité, le dispensent d'assister à tous les Offices; il fait alors dans l'intérieur de sa maison, ce qu'il auroit fait à l'Eglise. Il employe à la prière, à la méditation, à des lectures pieuses, tout le tems que dure le service divin, & il en agit ainsi non pas croyant faire une œuvre de surrogation; mais pour s'acquitter d'un devoir indispensable. Et enfin si quelque obstacle imprévu l'empêche de vaquer au service de Dieu dans ces momens-là, soit ici ou dans sa maison; celui qui voit le fond de son cœur, & qui en connoît la droiture, lui tiendra compte de sa bonne volonté, parce que ce n'est jamais ni par négligence, ni par un esprit d'intérêt, ni pour son plaisir qu'il man-

que aux Offices de la Paroisse. Ce n'est donc pas lui qui nous fera cette question singulière, sçavoir si l'on doit assister à Vêpres. Ce sont des gens qui, à l'heure des Vêpres & des autres Offices, s'occupent de toute autre chose, que du service de Dieu; & voici par conséquent ce qu'ils veulent dire, & ce qu'ils nous demandent.

Ils demandent si c'est un mal de se mettre à table demi-heure avant que les Vêpres sonnent, de manière que les maîtres étant à boire & à manger pendant que nous chantons ici les louanges de Dieu, ils n'y viennent jamais eux-mêmes, & mettent de plus leurs domestiques dans l'impossibilité d'y venir. Devroient-ils, au moins le Dimanche, régler l'heure du repas sur celle des Offices, en sorte que les maîtres & les valets ne fussent point à cet égard un sujet de mauvais exemple & de scandale ?

Ils demandent si c'est un mal d'avoir les cartes à la main pendant que les ouailles sont rassemblées ici avec le pasteur; & s'ils devroient, quand la cloche sonne, quitter le jeu & leur plaisir pour le service de Dieu.

118 DIX-SEPTIEME DIMANCHE

Ils demandent si c'est un mal de rendre ou de recevoir des visites inutiles, & quelquefois criminelles en elles-mêmes, dans les heures destinées à visiter J. C. dans son saint Temple; de retenir chez soi ceux qui auroient la volonté de se rendre ici, & de les détourner de leur devoir jusqu'à tourner leur dévotion en ridicule. Devroient-ils dans cette occasion laisser voir qu'ils sont Chrétiens, qu'ils ne rougissent point d'aller à Vêpres, & que leur maison est montée sur un ton de Christianisme & de régularité?

Ils demandent si c'est un mal de prendre le tems des Offices pour visiter leurs champs, pour régler les affaires de leur commerce, pour conclure des marchés, pour passer des actes, pour lire des livres qui amusent, pour aller à la chasse, ou pour dormir & ne rien faire du tout. Devroient-ils, lorsque la cloche les appelle, laisser là tous les amusemens & toutes leurs affaires, pour venir dans la maison de Dieu?

Il y a dans ces questions & dans d'autres semblables, si peu de bonne

foi, si peu de religion, si peu de raison, elles sont si révoltantes qu'on a honte de les répéter, & d'y répondre. Quoi ! des personnes qui, depuis leur lever jusqu'à la Messe, ne pensent qu'à leurs affaires ou à leurs plaisirs ; qui, depuis la Messe jusqu'à Vêpres, ne parlent que d'affaires ou de plaisirs ; qui, depuis les Vêpres jusqu'à la fin du jour, ne s'occupent que de leurs affaires ou de leurs plaisirs ; oseront nous demander s'ils sont tenus d'assister à Vêpres !

Non, mes Enfans, non : il n'y a point de précepte formel qui vous oblige d'assister nommément, ni à Matines, ni à Vêpres, ni au Sermon, ni au Salut ; mais il y a un précepte formel qui vous oblige expressément à quelque chose de plus que tout cela : car tout cela n'est que l'affaire de quelques heures ; & le précepte dont nous parlons vous oblige à consacrer au service de Dieu, le Dimanche tout entier, ou du moins la plus grande partie.

Le Dimanche tu garderas en servant Dieu dévotement. C'est-à-dire, que le matin à votre reveil vous direz en

vous-même : *Voici le jour que le Seigneur a fait*, & il l'a fait non pour être employé aux affaires de ce monde, encore moins aux divertissemens, ni à l'oïfiveté, mais à son service & à la sanctification de mon ame. Occupé de cette pensée, votre prière sera plus longue qu'à l'ordinaire; elle sera suivie d'un examen de conscience dans lequel vous vous rendrez compte des péchés que vous avez commis, & des graces que vous avez reçues pendant la semaine : elle est passée, ô mon Dieu, cette semaine, & je n'ai rien fait pour mon salut, ni pour votre gloire; j'ai multiplié mes offenses, j'ai abusé de vos bienfaits : prenez pitié de moi, Seigneur, & faites que pendant ce jour consacré à votre service, je répare mes négligences, ma dissipation, mes infidélités, & que je me renouvelle dans la ferveur & dans votre amour.

Après votre prière & cet examen de conscience, vous lirez dans le nouveau Testament, le chapitre d'où l'on a tiré l'Evangile du jour, & vous le lirez à genoux, ou du moins dans une posture décente, avec toute l'attention,

tion, & tous les respects qui sont dûs à ce Livre divin. Cette lecture disposera votre ame à recevoir, à retenir, & à mettre en pratique les instructions que nous vous faisons ici; & en employant la matinée de cette sorte, vous porterez à la Messe Paroissiale les pensées, les sentimens & toutes les dispositions d'un vrai Chrétien; vous arriverez des premiers; vous serez des derniers à sortir, & vous y assisterez d'une manière également utile à l'édification des Fideles, & à votre propre sanctification.

Depuis la Messe jusqu'à Vêpres, excepté le tems du repas & d'une honnête récréation, vous vous occuperez, soit à quelque lecture ou à quelque conversation édifiante, soit à réfléchir sur ce que vous avez entendu de la bouche de vos Pasteurs; soit enfin à vous entretenir avec J. C. dans le Sacrement adorable de nos Autels, en attendant que l'Office commence; vous y assisterez ensuite avec piété, & en élevant la voix pour chanter les louanges de Dieu, vous éleverez en même tems vos pensées & vos affections vers le ciel, où les Esprits bien-

*Tome II. Part. II. f **

heureux chantent éternellement les louanges du maître que vous servez.

Après être sorti de Vêpres, vous pourrez vous occuper, soit à la visite des malades, soit à consoler les pauvres & les affligés, soit à instruire vos enfans & vos domestiques, soit à lire le nouveau Testament, l'Imitation de J. C, la Vie des Saints, ou quelque autre livre semblable; & enfin, après avoir donné un peu de tems ou à la promenade ou à quelqu'autre amusement qui n'ait rien de criminel, vous vous retirerez de bonne heure: & de même que le matin vous vous êtes rendu compte de la manière dont vous avez passé la semaine, vous examinerez le soir la manière dont vous devez passer la semaine suivante. Vous aurez soin de prévoir les occasions que vous pourriez avoir d'offenser Dieu; vous formerez, en sa présence, la résolution de les éviter, & de lui être plus fidèle. Vous le prierez par les mérites de J. C, de répandre sur vous, sur votre maison, sur vos biens, sur tous vos ouvrages, de nouvelles bénédictions. Vous vous endormirez dans ces bonnes pensées, & le lendemain vous re-

prenez votre travail avec une nouvelle confiance dans la bonté de ce Dieu tout-puissant, dont la main bien-faisante vous conserve, vous soutient, vous conduit, vous bénit dans tout ce que vous faites, pour remplir les obligations de l'état où il vous a placé.

AH! mes Frères, quel changement ne verroit-on pas dans nos mœurs, si le Dimanche étoit sanctifié comme il devroit l'être! Nous n'aurions pas la douleur de voir des ouvriers qui consomment au cabaret ce qu'ils ont gagné pendant la semaine, & quelquefois une partie de ce qu'ils doivent gagner la semaine suivante. Nous ne verrions pas les querelles, le trouble qu'une telle conduite amène nécessairement dans leur ménage, en y amenant la misère. Nous n'aurions pas la douleur de voir ce qu'il y a de plus distingué dans la Paroisse, passer à la table, au jeu, & à des amusemens frivoles, le tems destiné au service divin, dont ils ne se mettent point en peine, & dont ils détournent leurs domestiques, donnant ainsi l'exemple de l'irrégion & du libertinage à ceux à qui ils doi-

II.
REFLEXION.

vent en honneur donner l'exemple de la vertu & de la piété.

Nous aurions au contraire la douce consolation de voir régner parmi vous l'esprit de recueillement, de modestie, & de ferveur; non seulement lorsque vous assisteriez aux Offices, mais dans l'intérieur de vos maisons, dans les rues même, & jusques dans les plaisirs innocens que la Religion vous permet. Chaque Fidèle uniquement occupé à l'affaire de son salut, pendant ce saint jour, repasseroit dans l'amertume de son cœur toutes les années de sa vie, & faisant des réflexions sérieuses sur lui même, il en deviendroit plus exact à remplir ses devoirs, plus attentif à rapporter toutes ses actions à Dieu, plus circonspect dans ses discours, plus patient dans ses peines, plus charitable, plus doux envers le prochain, plus vigilant sur la conduite de ses enfans & de ses serviteurs, plus sage, en un mot, & plus Chrétien en toutes choses.

Heureux celui qui a contracté la sainte habitude de donner le Dimanche tout entier au service de Dieu, & aux affaires de sa conscience! il le voit toujours venir avec joie, non seu-

lement comme un jour de grace & de salut, mais comme un jour de douceur & de consolation. Oui, Seigneur, dit-il avec le prophète, ce jour passé dans votre maison est infiniment préférable à tous les autres. C'est aujourd'hui qu'étant délivré de toutes ces occupations qui me dissipent, mon ame occupée de vous seul, se repose doucement en vous, & trouve vraiment sur la terre l'image de ce repos éternel dont les bienheureux jouissent dans le ciel.

O que de bénédictions descendroient sur vous, mes chers Paroissiens, si vous étiez fidèles à sanctifier le Dimanche! Bénédictions, je ne dis pas seulement sur vos ames, mais sur vos biens, sur vos campagnes, sur tous vos ouvrages. Eh pourquoi les bénédictions temporelles que Dieu promettoit autrefois aux Israélites, quand il les exhortoit à sanctifier le jour du Sabbat, ne se répandroient-elles pas sur vous comme la récompense de votre fidélité à sanctifier le Dimanche, qui est, pour les Chrétiens, ce que le jour du Sabbat étoit pour les Juifs? & par la même raison, pourquoi ne re-

garderions-nous pas la sécheresse, la stérilité, les maladies, & tant d'autres fléaux comme la punition que méritent les Chrétiens en profanant le jour du Seigneur de mille manières ?

Venez vous plaindre après cela de ce qu'on a diminué le nombre des Fêtes chomées. Vous ne sanctifiez pas le Dimanche, quoiqu'il ne revienne que tous les huit jours, & vous trouvez mauvais qu'on ait retranché certaines Fêtes ? Mais ne pourroit-on pas appliquer ici ce que l'Apôtre saint Paul disoit de la loi de Moïse, qu'elle sembloit n'avoir été donnée aux Juifs que pour augmenter le nombre de leurs prévarications ? Ne semble-t-il pas aussi que les Fêtes ne soient multipliées que pour multiplier vos péchés ? multiplier vos ivrogneries & vos débauches ; multiplier vos danses & vos impudicités ; multiplier vos juremens, vos querelles, vos profanations, vos scandales ? *Lex subintravit ut abundaret delictum.* Bon Dieu ! que n'aurions-nous pas à dire sur cet article, & que ne direz-vous pas vous-même, pour peu que vous vouliez vous donner la peine de réfléchir ? Mais c'est-là un point qui

Rom. 5.

demande une instruction particulière ; & je finis celle-ci en reprenant en peu de mots ce que vous venez d'entendre aujourd'hui , & ce que je vous disois Dimanche dernier.

Il y a donc , & il est juste qu'il y ait dans chaque semaine , un jour spécialement consacré au service de Dieu & au salut de notre ame , de sorte que le service de Dieu & le salut de notre ame , doivent nous occuper ce jour-là , toutes autres affaires cessantes. Or , il est évident que pour remplir ces deux objets , il ne suffit pas d'assister à la Messe , ni même aux autres Offices , parce qu'ils ne prennent pas à beaucoup près la plus grande partie de la journée , & que pour sanctifier le Dimanche , il faut employer aux exercices de la piété , & à la pratique des bonnes œuvres , au moins la plus grande partie de la journée.

Le commandement de Dieu qui nous ordonne de sanctifier le Dimanche , n'est ni moins formel ni en matière moins grave que le commandement de l'Eglise , en vertu duquel nous sommes tenus d'assister à la Messe. Or , ne pas entendre la

128 DIX-SEPTIEME DIMANCHE

Messe ce jour-là quand on le peut, est un péché mortel ; je ne vois donc pas comment on pourroit excuser de péché mortel , ceux qui ne sanctifient pas le Dimanche.

Il n'y a personne , dans quelque état qu'il soit placé , qui ne puisse sanctifier le Dimanche , & par conséquent il n'y a personne qui en soit dispensé. Ceux là même qui sont absolument forcés de voyager , soit pour le service public ou pour des affaires personnelles , qu'il ne leur est pas possible de renvoyer à un autre jour , peuvent & doivent sanctifier le Dimanche : par-tout on peut prier, s'occuper de saintes pensées, examiner sa conscience, faire des réflexions sur l'état & les besoins de son ame. Les malades se sanctifieront dans leur lit en unissant leur intention à celle de l'Eglise ; en offrant leurs infirmités à cet agneau sans tache qui les a toutes prises sur lui , & qui s'immole sans cesse pour l'amour de nous.

Enfin , un des moyens les plus propres pour nous sanctifier ; & pour attirer sur nous les bénédictions du ciel tant spirituelles que temporelles , c'est

d'employer saintement le Dimanche, réparant le passé, prenant des précautions pour l'avenir, faisant des réflexions sérieuses sur l'importance de notre salut, sur les jugemens de Dieu, sur les vanités de ce monde, où nous ne faisons que passer; sur la maison de notre éternité, vers laquelle nous avançons de jour en jour, & où la plupart des hommes arrivent hélas sans s'en appercevoir, & dans le tems qu'ils ne pensent à rien moins qu'à rendre compte de leur vie.

Grand Dieu, qui avez compté tous les instans de cette vie fragile & passagère que nous employons si mal, quoique nous n'ayons été créés que pour vous connoître, vous aimer & vous servir, nous sommes hélas presque toujours occupés de toute autre chose que de votre service : inspirez-nous, par votre grace, les sentimens de respect, de piété, de ferveur dont nous devons être pénétrés aux approches de ce jour qui est si respectable aux yeux de quiconque a le bonheur de vivre dans le sein de votre Eglise, & de connoître les mystères ineffables qu'il vous a plu de lui révéler.

f ▼

C'est ici le jour, ô Dieu tout-puissant, où vous avez créé, dès le commencement du monde, la lumière qui nous éclaire; c'est le jour où J. C., le soleil de justice, la splendeur de votre gloire, la lumière de votre lumière éternelle, sortit glorieux du tombeau, & consumma par sa résurrection le grand ouvrage de notre salut. C'est le jour enfin où votre divin Esprit descendu sur les Apôtres, dissipa les ténèbres de l'erreur qui couvroient la face de la terre; & nous fit passer de ces ténèbres profondes à la lumière admirable de l'Évangile.

Ne permettez donc pas, Seigneur, que nous profanions un jour si saint, ni par un travail défendu, ni par un repos oisif, & encore moins en nous abandonnant aux œuvres de ténèbres qui sont le péché. Mais faites plutôt que nous conduisant comme des enfans de lumière, nous soyons occupés du matin au soir aux exercices de la piété chrétienne; & si nous sommes obligés de les interrompre pour prendre quelques momens d'une récréation innocente, que ce soit sans perdre l'esprit de recueillement & de ferveur dont nous

devons être animés ce jour-là plus que dans tout autre jour.

Enfin que notre exactitude à le sanctifier ce jour que vous avez béni & sanctifié vous-même de tant de manières, soit pour chacun de nous un remède contre la dissipation qu'entraîne presque nécessairement le travail qui nous occupe dans la semaine. Bénissez-le, ô mon Dieu, bénissez le ce travail, & qu'il soit lui-même sanctifié par l'attention que nous aurons de vous l'offrir & de le rapporter à votre gloire; afin que nous soyons trouvés dignes de nous reposer un jour avec vous & en vous dans l'éternité bienheureux. *Ainsi soit-il.*

